

RELEVÉ DES INFRACTIONS SPORTIVES DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS

RIS n°20 semaine 10

Rencontres du 12 au 13 mars 2022

1. Marqueur non qualifié – Absence de marqueur

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
PNMR063	12/03/2022	SCO ANGERS	0491492	20,00 €	Le marqueur avait une licence VB et ÉDUC au moment du match

Le marqueur doit impérativement avoir une licence encadrement option dirigeant ou arbitre

2. Entraîneur ou entraîneur adjoint non qualifié

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
PNMR061	12/03/2022	USB VB	0448821	50,00 €	L'entraîneur a une licence VB et DIR

L'entraîneur, l'entraîneur adjoint doit impérativement avoir une licence encadrement option éducateur sportif

(Publié le 16/03/2022) (MAJ le 18/03/2022)

Information importante : pour toute autre information ou réclamation, vous pouvez contacter la commission sportive dans un délai de 10 jours. Seules les réclamations écrites seront étudiées.